BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2592

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

921 179 511 RCS Clermont-Ferrand.
MTD.FR.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 21, Rue de la Serre, ZA de la Novialle, 63670 La Roche-Blanche.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale (Nouvelle réglementation). Pour la société absorbante : KOESIO AURA, SAS au capital de 4 316 800 EUROS, Siège social : 53 AVENUE DES LANGORIES – 26000 VALENCE, 381 228 386 R.C.S. ROMANS. Pour la société absorbée : MTD.FR, SAS au capital de 10 000 EUROS, Siège social : ZONE ARTISANALE DE LA NOVIALLE – 21, RUE DE LA SERRE – 63670 LA ROCHE-BLANCHE, 921 179 511 R.C.S. CLERMONT-FERRAND. L'évaluation de l'actif et du passif de la société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 47 848,24 euros, Passif : 23 197,00 euros. L'Actif net apporté est donc de 24 651,24 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société KOESIO AURA détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la société MTD. FR et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des titres de la société MTD.FR contre des actions de la société KOESIO AURA. L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société KOESIO AURA et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange. Prime de fusion : NÉANT. La date du projet commun de fusion : 04/06/2026. Les dates et lieux des dépôts au RCS au titre de chaque société participante : Dépôt en date du 11 juin 2026, au Greffe du Tribunal de Commerce de ROMANS pour la société absorbante. Dépôt en date du 10 juin 2026, au Greffe du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND pour la société absorbée..